Image not found or type unknown

Clôture de grillage mitoyenne

Par **sega**, le **29/05/2017** à **04:37**

Bonjour,
Je possède une clôture grillagée et mon voisin met constamment du matériel de construction contre les piquets qui penchent de plus en plus et le grillage qui se déforme. Nous ne nous parlons pas.Comment dois-je m'y prendre pour le lui dire . Et surtout si je lui envoi une mise en demeure et qu'il ne me réponde pas!..?
Merci d'avance pour votre réponse.
Cordialement,
sega.

Par **janus2fr**, le **29/05/2017** à **07:08**

Bonjour,
Dans le titre vous parlez d'une clôture mitoyenne et ensuite vous dites "je possède". Il faudrait donc déjà clarifier le statut de cette clôture, mitoyenne, donc appartenant aux 2 voisins et construite à cheval sur la limite de propriété, ou privative, n'appartenant qu'à vous et construite sur votre terrain ?

Par **sega**, le **30/05/2017** à **03:30**

Bonjour janus2fr
Le grillage est chez moi du côté de la borne qui est vers chez moi. Quel idiot je suis !... Je ne donne pas le renseignement le plus important. Excusez-moi

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés